

Règlement relatif à la vie privée des patients CHU Brugmann

Le respect du secret médical et la protection de votre vie privée est un gage fondamental de la confiance que vous nous accordez. Afin de vous informer au mieux, un règlement applicable au traitement de vos données personnelles de santé a été établi. Par traitement de données personnelles, comprenez la collecte, l'utilisation, la gestion, la communication, l'archivage, de vos noms, coordonnées, données se rapportant aux soins,...

Attention, ce règlement ne concerne pas l'accès et la communication de votre dossier médical réglementé par la loi du 22/08/2002 sur les droits du patient.

Nous vous invitons donc à parcourir attentivement le présent règlement, à prendre connaissance de son contenu et à le signer.

Le CHU Brugmann, par l'ensemble des mesures qui ont été prises, vous assure la sécurité de vos données personnelles de santé en évitant tout accès non autorisé à celles-ci.

Le traitement informatisé de vos données personnelles de santé s'effectue sous la surveillance et la responsabilité du Médecin-Chef et en conformité avec la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée qui encadre l'utilisation de vos données à caractère personnel.

L'enregistrement de vos données à caractère personnel de santé a pour finalité première de vous prodiguer les meilleurs soins, tout en garantissant votre sécurité et une gestion administrative efficace au sein de l'hôpital (médiation, contentieux, évènements indésirables,...).

Vous disposez, après justification de votre identité d'un droit d'information, d'accès, et de rectification à l'égard du traitement de vos données à caractère personnel. Vous pouvez également révoquer votre consentement dans le cas de figure évoqué ci-dessus.

Pour ce faire, vous pouvez prendre contact par écrit avec le Médecin-Chef, Pl. A Van Gehuchten 4, 1020 Bruxelles, et cela sans frais.

Le CHU Brugmann vous met à disposition, sur simple demande aux admissions, son règlement relatif à la protection de la vie privée. Ce règlement est également disponible sur notre site internet : www.chu-brugmann.be

Fait à Bruxelles le,

Signature du patient,